

Enregistrement des cours

La plupart des cours non-obligatoires du préexternat sont enregistrés. Les enregistrements sont un service supplémentaire offert par la Faculté à la demande des étudiants; ils servent de complément d'étude, mais ne remplacent pas la présence aux cours. Les enregistrements approuvés sont publiés à l'intérieur des 48 heures suivant la conférence.

Il est important de savoir que les enregistrements ne sont pas toujours disponibles en raison de plusieurs facteurs, p. ex. un enseignant peut refuser que son cours soit enregistré ou en cas de problème technique.